



Formation sur le Programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique)

Intervenante : Anaïs TERLICOQ

Les 30 et 31 mai 2015 au 3 Doms à MONTDIDIER

PROGRAMME :

- ✓ Le programme PIED, protocole, procédures, cadres d'intervention...
 - ✓ Le vieillissement
 - ✓ La certification et les validations
- ✓ Les différents milieux d'intervention dans la prévention des chutes
 - ✓ Le démarchage et la promotion d'un programme PIED

Contact: Anne Lise DELCELIER
CTRF CR PICARDIE
06 07 29 37 84
anne-lise.delcelier@sportspourtous.fr



FICHE DE CANDIDATURE

FORMATION FEDERALE

Fiche de candidature à renvoyer au Conseiller Technique
Régional Sports Pour Tous
Accompagnée des pièces nécessaires

Le 30 avril 2015 dernier délai

FORMATION Animateur Programme PIED

NOM : Prénom :

Date de naissance :

N° de licence : Club :

Tél :

E Mail :

Diplôme d'animateur EPMM Sports pour Tous possédé :

BE / BP JEPS option : Date d'obtention :

CQP ALS option : Date d'obtention :

Autre : Date d'obtention :

Profession ou études en cours :

.....

Questions ou remarques :

Précéder votre signature de la mention manuscrite suivante :

« J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis »

Signature de l'intéressé(e)

Pièces à joindre :

☞ le règlement intérieur des stages de formation signé

**Renvoyer l'Inscription au
Comité Régional SPORTS POUR TOUS Picardie
1 rue du Chemin Vert
02200 Mercin et vaux**

**Renseignements supplémentaires : Anne-Lise DELCELIER CTRF
Au 06 07 29 37 84 ou sur anne-lise.delcelier@sportspourtous.fr
Devis à demander au Comité Régional Picardie SPT au 03 23 73 21 74 ou cr.picardie@sportspourtous.org**

DERNIER DELAI LE 30 AVRIL 2015

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES DE FORMATION ORGANISES PAR LE COMITE REGIONAL PICARDIE SPORTS POUR TOUS

Les stages de formation, organisés par le Comité Régional Picardie SPORTS POUR TOUS, réservés aux animateurs licenciés à la F.F.S.P.T âgés de plus de 18 ans doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

- 1) Le programme de stage est fixé par le directeur du stage, en liaison avec les intervenants. Il prévoit les plages horaires de cours théoriques et de séances sur le terrain.
- 2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- 3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :
 - être ponctuel
 - ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et de formation.
- 4) La récupération doit être présente au cours du stage afin d'être pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.
- 5) Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image du SPORTS POUR TOUS, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.

Fait à :

Le :

Nom et prénom :

Signature :